



# RILLIEUXLAPEPE.FR

## CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un outil de mise en œuvre de la politique sociale municipale. Sa mission est de venir en aide et d'accompagner les personnes isolées et/ou vulnérables afin de favoriser l'autonomie au quotidien et rompre l'isolement dans les domaines suivants : social, socio-professionnel, administratif, maintien dans le logement.



### L'AIDE SOCIALE LÉGALE

---

Le CCAS assure l'instruction administrative des dossiers pour des personnes âgées ou handicapées en structures adaptées qui sont ensuite transmis aux services compétents de la Métropole.

### LE RSA

---

Le CCAS assure l'instruction administrative des dossiers de RSA pour les personnes seules (les Maisons de la Métropole) instruisent les dossiers pour les couples et les familles). Les travailleurs sociaux assurent le suivi de certains bénéficiaires, ayant un statut de personne isolée.

### LE FAJ

---

Le fonds d'aides aux jeunes permet d'aider financièrement les 18-25 ans dans leurs démarches d'insertion ou de formation. Le dossier doit être instruit par

le référent du jeune (mission locale, éducateur, assistante sociale...) qui est ensuite transmis au CCAS.

## LA MÉDIATION SANTÉ

---

Financé par le CCAS et l'Agence Régionale de Santé, le dispositif de médiation santé a pour but de faciliter les démarches d'accès aux droits et aux soins avec deux axes majeurs : les permanences santé et les actions collectives. [Plus d'infos](#).

## LES AIDES PONCTUELLES

---

Le CCAS peut accorder des aides alimentaires ou des aides financières sur orientation d'un travailleur social.

- ▶ **Les personnes seules ou en couple (sans enfant mineur)** nécessitant un accompagnement social peuvent contacter le CCAS. Un travailleur social apportera les informations adaptées à leur situation, et les dirigera vers la structure adéquate, ou un suivi régulier sera proposé. Les familles doivent directement s'adresser aux Maisons de la Métropole.
- ▶ Les suivis sociaux et socio-professionnels de personnes bénéficiaires du RSA ou du dispositif [Parcours IER](#) se font après désignation des référents par la Métropole ou Pôle Emploi.

Le CCAS intervient dans le cadre de la prévention des expulsions locatives à travers des commissions de maintien dans le logement.

## ADRESSES UTILES

---

**CAF** : 8, avenue de l'Europe - Tél. 04 78 88 74 85

**Maison de la Métropole Velette** : 22, avenue Général Leclerc - Tél. 04 72 01 82 30

**Maison de la Métropole Allagniers** : 6, rue Michelet - Tél. 04 78 88 75 40

**Éducateurs de prévention** : 48, avenue Général Leclerc - Tél. 04 78 88 68 14

**Pôle Emploi** : 109, rue des Mercières - Tél. 3949

**Mission Locale** : 50, rue des Frères Lumière - Tél. 04 72 01 80 30

**Secours Populaire** : 64, avenue Général Leclerc - Tél. 04 78 88 38 15

**Secours Catholique** : 31, avenue du Mont-Blanc - Tél. 04 78 88 62 28

**Restos du Cœur** : 10, place Boileau - Tél. 04 78 97 23 05

**Sécurité Sociale** : 62 bis, avenue de l'Europe - Tél. 3646

**CMP adultes** : 109, rue des Mercières - Tél. 04 26 73 85 88

**CMP enfants** : 1 bis, rue de Rome - Tél. 04 72 01 89 35

**CIDFF** : 1, rue Boileau - Tél. 04 78 88 02 49

**ÉpiceRill** : 4, rue de Rome - Tél. 04 78 55 50 47

**VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE**  
Hôtel de ville - 165, rue Ampère  
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/social-et-solidarite/ccas-309.html>